



**PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°R76-2026-364

PUBLIÉ LE 1 SEPTEMBRE 2026

Sommaire

RECTORAT / Division de l'expertise et du conseil juridiques et financiers

R76-2026-09-01-00003 - Arrêté relatif à la présidence et à la composition de la CAA 2026-2028 (1 page)	Page 3
R76-2026-09-01-00004 - Arrêté relatif à la présidence et la composition IEF 2026 (1 page)	Page 5

RECTORAT

R76-2026-09-01-00003

Arrêté relatif à la présidence et à la composition
de la CAA 2026-2028



ACADÉMIE DE MONTPELLIER

Liberté
Égalité
Fraternité

Division Vie Éducative des Élèves, des Écoles et des Établissements

Pôle d'expertise pédagogique

Division Vie Éducative
des Élèves, des Écoles
et des Établissements

Chef de Division DV4E

Thierry Meslet

Affaire suivie par :

Valérie Descours

Tél : 04 67 91 48 93

Mél : valerie.descours@ac-montpellier.fr

Rectorat

31 rue de l'Université

CS 39004

34064 Montpellier Cedex 2

Montpellier, le

01 SEP. 2026

La rectrice de région académique Occitanie,
Rectrice de l'académie de Montpellier
Chancelière des universités

Vu l'article D511-51 du Code de l'éducation modifié par le décret n° 2026-414 du 28 mai 2026 ;

Considérant l'expiration du mandat de la commission créé par l'arrêté rectoral du 9 octobre 2024 portant nomination des membres de la commission d'appel en matière disciplinaire pour une durée de deux ans en application de l'article D511-51 du code de l'éducation précité ;

Sur proposition des fédérations de parents d'élèves représentées au conseil de l'éducation nationale.

ARRÊTÉ :

Article 1 – Monsieur Sandy-David Noisette, Inspecteur d'académie, directeur académique adjoint des services de l'éducation nationale de l'Hérault est nommé président de la commission académique d'appel en matière disciplinaire.

Article 2 – Sont nommés pour deux ans membres de la commission académique d'appel en matière disciplinaire :

Membres titulaires :

- Madame Sarah Letzelter, principale de collège,
- Monsieur Ronald Pétrémont, professeur,
- Madame Fiona Angeli, représentante des parents d'élèves, fédération FCPE,

Membres suppléants :

- Monsieur Sébastien Fauveau, proviseur adjoint de lycée professionnel,
- Madame Géraldine Palancade, professeure,
- Madame Anne Felsenberg, représentante des parents d'élèves, fédération PEEP,
- Madame Fanny Cancel Pinelli, représentante des parents d'élèves, fédération FCPE,

Article 3 – Madame la secrétaire générale de l'académie de Montpellier est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Pour la rectrice et par délégation
La secrétaire générale d'académie

Isabelle CHAZAL

RECTORAT

R76-2026-09-01-00004

Arrêté relatif à la présidence et la composition
IEF 2026



ACADÉMIE DE MONTPELLIER

Liberté
Égalité
Fraternité

Division Vie Educative des Elèves, des Ecoles et des Etablissements

Pôle d'expertise pédagogique

Division Vie Educative
des Elèves, des Ecoles
et des Etablissements

Montpellier, le

01 SEP. 2026

DV4E

Affaire suivie par :
Thierry Meslet
Tél : 04 67 91 48 88
Mél: ce.recdv4e@ac-montpellier.fr

La rectrice de région académique Occitanie,
Rectrice de l'académie de Montpellier
Chancelière des universités

Rectorat De Montpellier
31 rue de l'Université
CS 39004
34064 Montpellier Cedex 2

Vu l'article D. 131-11-11 du code de l'éducation, créé par le décret n°2022-183 du 15 février 2022, portant présidence, composition, et modalité de nomination de ses membres, de la commission devant laquelle sont formés les recours administratifs préalables obligatoires exercés contre les décisions de refus d'autorisation d'instruction dans la famille ;

ARRETÉ :

Article 1 – La commission est présidée par Madame la rectrice ou son représentant, Monsieur Ludovic Legry, Inspecteur d'académie, Inspecteur pédagogique régional

Article 2 – Sont nommés pour deux ans, membres de la commission académique :

Membres titulaires :

- Madame Isabelle Mercier, Inspectrice d'académie, Inspectrice pédagogique régionale,
- Madame Isabel Perez, Inspectrice de l'éducation nationale,
- Madame Catherine Maurin, médecin de l'éducation nationale,
- Madame Isabelle Romig, conseillère technique de service social,

Membres suppléants :

- Monsieur Patrice Fabre, Inspecteur d'académie, Inspecteur pédagogique régional,
- Madame Elsa Rehnfeldt, Inspectrice de l'éducation nationale,
- Madame Christine Vogel, médecin de l'éducation nationale,
- Madame Geneviève Laruelle, conseillère technique de service social,

Article 3 – Madame la secrétaire générale de l'académie de Montpellier est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Pour la rectrice et par délégation
La secrétaire générale d'académie

Isabelle CHAZAL